



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 septembre 1952

Classe 95

Demande déposée: 13 septembre 1949, 20 h. — Brevet enregistré: 31 mai 1952.

BREVET PRINCIPAL**Hermann Thorens Société Anonyme, Sainte-Croix (Vaud, Suisse).****Briquet de poche.**

Il existe une foule de briquets de poche, dans lesquels l'ouverture du couvercle provoque l'entraînement de la meule et donc l'allumage du briquet.

5 La plupart des briquets de ce genre comportent un dispositif de verrouillage tendant à maintenir le couvercle en position fermée contre l'action d'un ressort puissant capable d'entraîner la meule par l'intermédiaire d'un
10 mécanisme comportant un cliquet articulé sur le couvercle et une roue à crans solidaire de la meule.

Le fonctionnement de ces briquets est généralement obtenu par une simple poussée
15 exercée sur un organe de commande de la libération du couvercle. De ce fait, le fonctionnement fortuit du briquet est très facilement engendré par une poussée subie par celui-ci alors qu'il se trouve dans la poche de
20 l'usager.

Certains constructeurs ont alors muni leurs briquets d'un dispositif de blocage du dispositif de verrouillage. Mais l'usager oubliant fréquemment de bloquer le dispositif
25 de verrouillage après usage du briquet, ce genre de briquet présente exactement le même inconvénient que ceux non munis de dispositifs de blocage.

Pour obvier à ces inconvénients, certains
30 constructeurs ont mis sur le marché des briquets automatiques comportant un ressort d'actionnement de la meule dont la mise sous tension est obtenue par la première partie de l'ouverture du couvercle ou autre organe por-
35 tant le capuchon de la mèche ou éteignoir.

Ce genre de briquets comporte des mécanismes relativement compliqués et délicats présentant, d'une part, un verrou tendant à maintenir un organe d'actionnement de la meule immobile pendant la mise sous tension de son
40 ressort d'actionnement et, d'autre part, un dispositif de libération de cet organe. L'actionnement de la meule s'effectue alors pendant la dernière partie de l'ouverture du couvercle et son organe d'actionnement ainsi que tous les
45 éléments du mécanisme doivent être ramenés dans leur position initiale par le mouvement de fermeture du couvercle. La complication de ces mécanismes est la cause de l'abandon par les constructeurs de ce genre de briquets.
50

La présente invention a pour objet un briquet de poche comportant un membre présentant un couvre-mèche et articulé sur un corps renfermant un réservoir de combustible, une pierre pyrophorique appliquée élastique-
55 ment sur une meule reliée, par l'intermédiaire d'un accouplement à un seul sens d'entraînement, à un organe d'actionnement soumis à l'action d'un ressort, et un organe de commande manuelle relié mécaniquement audit
60 organe d'actionnement et au membre présentant le couvre-mèche et dont l'actionnement provoque, d'une part, la mise à jour de la mèche et, d'autre part, la mise sous tension
65 du ressort d'actionnement, puis l'actionnement de la meule par celui-ci. Ce briquet se distingue des briquets connus et tend à remédier aux inconvénients cités par le fait qu'il présente une liaison mécanique reliant ledit
70 organe de commande manuelle à l'organe

d'actionnement et provoquant, lors de l'actionnement de l'organe de commande, un déplacement angulaire de l'organe d'actionnement contre l'action de son ressort afin de
5 bander ce dernier, cette liaison mécanique comportant un accouplement et des moyens de libération provoquant, au cours de l'actionnement de l'organe de commande et donc du déplacement d'ouverture du couvre-mèche, le
10 dégagement des deux parties dudit accouplement et par suite l'actionnement, pendant la dernière partie du déplacement d'ouverture du couvre-mèche, de l'organe d'actionnement en sens inverse jusqu'à sa position
15 initiale sous l'influence de son ressort et l'entraînement de la meule par l'intermédiaire de l'accouplement à un seul sens d'entraînement.

Le dessin annexé montre, schématiquement et à titre d'exemple, trois formes d'exécution du briquet automatique.

La fig. 1 est une vue en coupe partielle d'une première forme d'exécution suivant la ligne I—I de la fig. 2.

La fig. 2 en est une vue en coupe suivant la ligne II—II de la fig. 1.

Les fig. 3 à 6 sont des vues du mécanisme à échelle réduite et partielles, les éléments de ce mécanisme étant représentés dans quatre positions différentes au cours de l'ouverture
30 du couvercle.

Les fig. 7 et 8 sont des vues de détail à plus grande échelle.

La fig. 9 est une vue partielle de profil d'une seconde forme d'exécution.

35 Les fig. 10 et 11 sont des vues partielles en coupe d'une troisième forme d'exécution, les éléments du mécanisme étant représentés dans deux positions différentes.

Selon la première forme d'exécution représentée aux fig. 1 à 8, le briquet comporte un corps 1 muni d'un réservoir 2 pour le combustible et surmonté d'un couvercle 3 portant un organe de commande *C* et pivoté sur un axe 6 porté par des pattes 4 solides du corps 1. La paroi supérieure 5 fermant le réservoir de combustible est traversée par une cheminée 7 de laquelle émerge une mèche 8. Le couvercle 3 muni de son

organe de commande *C* constitue un levier dont l'un des bras présente un couvre-mèche 50 33 et dont l'autre bras porte ledit organe de commande.

La paroi supérieure 5 porte deux supports 9 sur lesquels prend appui un axe 10 portant une meule 11. Une pierre pyrophorique 12 55 engagée dans un tube 13 traversant la paroi 5 est appliquée contre la meule par un ressort 14. La meule 11 présente un chambrage axial 15 dans lequel est logé un ressort d'actionnement 16 dont l'une des extrémités prend 60 appui sur une plaquette fixée rigidement à la paroi 5, tandis que son autre extrémité exerce une poussée sur un organe d'actionnement 17 pivoté suivant un axe coaxial à celui de la meule 11.

Cet organe d'actionnement présente la forme générale d'un **U** placé à cheval sur la meule et dont l'une des ailes présente un perçage d'un diamètre correspondant à celui de l'axe de la meule et traversé par ce dernier, 70 tandis que son autre aile présente une ouverture non circulaire 18 (fig. 7) dans laquelle est engagé un canon 19 de forme extérieure correspondante. Ce canon est traversé par l'axe 10 de la meule et porte une dent 20. 75

L'organe d'actionnement 17 présente encore une patte 21 solidaire de l'une de ses ailes et engagée dans une échancrure 22 (fig. 8) pratiquée dans un organe d'entraînement 24 interposé entre cette aile et l'une des 80 faces frontales de la meule. Cet organe d'entraînement comporte un perçage traversé par l'axe de la meule et porte un doigt élastique 23 constituant l'une des parties d'un accouplement à un seul sens d'entraînement, dont 85 la seconde partie est constituée par une denture 25 taillée dans la face frontale de la meule 11.

Une butée constituée par un élément en matière élastique 26 prenant appui sur la 90 paroi 5 et maintenu en position par la plaquette 5a définit la position angulaire de repos ou initiale de l'organe d'actionnement 17 (position représentée à la fig. 1).

La dent 20 constitue l'une des parties d'un 95 accouplement inséré dans une chaîne d'orga-

nes mécaniques reliant le couvercle 3 à l'organe d'actionnement 17 de la meule. L'autre partie de cet accouplement est constituée par un bec 27 aménagé à l'extrémité d'un levier 5 28 articulé sur l'organe de commande C par l'intermédiaire d'un axe 30 et soumis à l'action d'un ressort de rappel 29 tendant à maintenir le bec 27 en prise avec la dent 20. Ce levier 28 porte encore un ergot 31 destiné à 10 venir en prise avec un guide 32 fixé sur la paroi 5.

Un éteignoir 33 porté par le couvercle 3 est maintenu appliqué sur la cheminée 7 par un ressort 34 agissant sur le couvercle et tendant à maintenir ce dernier en position de 15 fermeture. Enfin l'organe de commande C est fixé rigidement à l'extrémité du couvercle opposée à celle présentant l'éteignoir 33, et les parois latérales de ce couvercle sont, en position de fermeture de ce dernier, situées dans 20 le prolongement des parois du corps 1, de sorte que ce couvercle protège entièrement le mécanisme.

Le fonctionnement du briquet de poche 25 automatique décrit ci-dessus en référence aux fig. 1 à 8 du dessin annexé est le suivant:

En position de fermeture du couvercle 3, les organes et éléments du mécanisme occupent les positions représentées aux fig. 1 et 3. 30 Le couvercle est maintenu dans cette position de fermeture par son ressort 34. Pour l'ouvrir et obtenir le fonctionnement automatique du briquet, l'utilisateur exerce une poussée sur l'organe de commande C tendant à faire pivoter 35 le couvercle 3 sur son articulation contre l'action de son ressort 34.

Pendant la première partie de l'ouverture du couvercle, le bec 27, maintenu par le ressort 29 en prise avec la dent 20, entraîne 40 le canon 19 et, par conséquent, l'organe d'actionnement 17 et la pièce d'entraînement 24 dans un déplacement angulaire autour de l'axe 10 de la meule 11, contre l'action du ressort 16.

45 La meule est retenue en position par la pierre pyrophorique, et le doigt élastique 23, porté par la pièce 24, glisse sur la denture 25 taillée dans la face frontale de la meule 11.

Après un certain déplacement angulaire du couvercle, l'ergot 31, porté par le cliquet 50 27, vient en prise avec le guide 32 et glisse le long de sa face, ce qui provoque un déplacement angulaire du levier 28 autour de son axe 30, contre l'action de son ressort de rappel 29. 55

En conséquence, lorsque le couvercle atteint la position représentée à la fig. 4, le bec 27 échappe à la dent 20, de sorte que la liaison mécanique reliant le couvercle à l'organe d'actionnement est interrompue. 60

Dès lors, le ressort 16, mis sous tension par la première partie du déplacement angulaire du couvercle 3, actionne l'organe 17 en sens inverse jusqu'à sa position initiale (fig. 1 et 3) définie par la butée 26. La 65 pièce d'entraînement 24 est entraînée dans le déplacement de retour de l'organe d'actionnement 17 et son doigt élastique 23 venant en prise avec l'une des dents de la denture 25 entraîne la meule en rotation. Le frotte- 70 ment de celle-ci sur la pierre pyrophorique 12 engendre une étincelle qui provoque l'allumage du briquet.

A l'instant où le cliquet échappe à la dent 20, le couple à vaincre pour faire pivoter le 75 couvercle sur son articulation se réduit brusquement au seul couple du ressort 34 de rappel du couvercle. Il s'ensuit un effet de détente et l'ouverture rapide du couvercle jusqu'à la position représentée à la fig. 5 80 définie par une butée 35 en matière non métallique et solidaire de l'organe de commande C venant prendre appui sur le corps 1 du briquet. Cette butée en matière amortissante ou élastique amortit le heurt et évite le 85 bruit que provoquerait un arrêt brusque du couvercle butant directement sur le corps du briquet.

Pour cette position d'ouverture du couvercle, tous les éléments du mécanisme d'actionnement de la meule, sauf le levier 28 90 porté par le couvercle, se trouvent à nouveau dans leur position initiale (représentée aux fig. 1 et 3) et en position pour un nouveau fonctionnement. 95

Lorsque l'utilisateur lâche l'organe de commande *C*, le couvercle est automatiquement ramené dans sa position de fermeture (fig. 3) par son ressort de rappel 34. Au cours de ce déplacement de fermeture un talon 36 du levier 28 glisse le long d'un guide 37 en forme d'arc de cercle pratiqué dans la paroi 5.

Ce guide est disposé de manière à faire osciller le levier 28 sur son axe 30 afin d'amenner l'arête d'une face d'appui 38 sous l'une des extrémités du ressort 29. Dès lors, ce ressort exerce un couple sur le levier 28 et le fait pivoter jusqu'à la position angulaire définie par la face d'appui 38 coopérant avec l'extrémité du ressort 29 et pour laquelle le bec 27 est situé en regard de la dent 20 (position représentée à la fig. 3). Ainsi, lorsque le couvercle 3 arrive en position de fermeture, tous les organes sont dans leurs positions initiales et prêts pour un nouveau fonctionnement du briquet.

De l'examen des fig. 3 et 4 du dessin annexé, on peut aisément se rendre compte qu'un fonctionnement intempestif du briquet placé dans une poche d'habit ou un sac à main est pratiquement impossible. En effet, le couple à vaincre pour provoquer l'ouverture du couvercle est relativement grand, et de plus doit être exercé sur un déplacement angulaire de plus de 45° du couvercle. Une poussée fortuite exercée sur l'organe de commande pourra donc tout au plus provoquer un léger soulèvement du couvercle, mais celui-ci reviendra automatiquement en position de fermeture dès la disparition de cette poussée.

Un autre avantage du briquet décrit est dû au fait que la vitesse de rotation de la meule et donc l'intensité du jaillissement de l'étincelle est indépendante de la vitesse d'actionnement de l'organe de commande puisqu'il suffit de fournir le travail nécessaire pour mettre le ressort d'actionnement 16 de la meule sous tension, ce travail pouvant être effectué dans un temps aussi long qu'on le désire.

En outre, ce mécanisme d'actionnement de la meule, de conception particulièrement

simple, peut aisément être de construction très robuste.

Enfin le briquet est entièrement automatique, c'est-à-dire que non seulement son allumage est provoqué automatiquement par l'ouverture du couvercle, mais de plus la fermeture de son couvercle s'effectue automatiquement dès que l'utilisateur abandonne l'organe de commande *C*.

Dans la forme d'exécution représentée à la fig. 9, le briquet comporte exactement les mêmes organes et éléments d'actionnement de la meule que ceux décrits ci-dessus en référence aux fig. 1 à 8. Par contre, les pattes 4 et 9 sont remplacées par des parois 40 surmontant la face supérieure 5 du réservoir de combustible et sur lesquelles prennent appui les extrémités des axes 6 et 10. De plus, le couvercle est remplacé ici par un levier 41 dont l'un des bras porte l'éteignoir 33 venant recouvrir la cheminée 7 et dont l'autre bras porte l'organe de commande *C*. Ce levier 41 est soumis à l'action d'un ressort de rappel tendant à maintenir l'éteignoir en position de fermeture (position représentée à la fig. 9).

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 10 et 11, le briquet présente un mécanisme d'actionnement de la meule en tout point semblable à celui du briquet représenté aux fig. 1 à 8, c'est pourquoi dans ces fig. 10 et 11 seuls les organes et éléments de ce mécanisme nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement du briquet ont été représentés. Par contre, dans cette forme d'exécution, l'organe de commande *C* est articulé par rapport au couvercle 3 et le levier 28 est articulé sur l'organe de commande *C*. A cet effet, cet organe de commande est pivoté sur l'axe 6 du couvercle 3 et porte l'axe 30 du levier 28. De plus, cet organe de commande présente une face d'entraînement 42 destinée à venir en prise avec une face d'appui 43 aménagée sur le couvercle, afin d'entraîner ce dernier dans le déplacement angulaire de l'organe *C* pour provoquer son ouverture.

Le ressort de rappel 34 agit sur l'organe de commande *C* qui présente une seconde

face d'entraînement 44 destinée à venir en prise avec une seconde face d'appui 45 aménagée sur le couvercle afin d'entraîner ce dernier dans le mouvement de retour de l'organe de commande à sa position initiale (fig. 10) et provoquer la fermeture du couvercle et son maintien dans cette dernière position.

Dans cette forme d'exécution, l'organe de commande *C* effectue un déplacement angulaire d'une valeur *a* avant d'entraîner le couvercle dans son déplacement.

Cette particularité permet une course angulaire totale de l'organe de commande d'une valeur *b* pour une course angulaire du couvercle d'une valeur égale à *d* seulement. On remarque que pour la position d'ouverture du couvercle (fig. 11), l'accès à l'organe de commande est plus aisé et que le pouce exerçant une poussée sur cet organe risque moins de glisser le long de cet organe que dans le cas de la forme d'exécution représentée aux fig. 1 à 8.

Trois formes d'exécution du briquet objet de l'invention ont été décrites ici à titre d'exemple et en référence au dessin schématique annexé, mais il est évident que tous les organes et éléments décrits peuvent sans autre être remplacés par leurs équivalents.

Dans une variante d'exécution du briquet représenté à la fig. 9, l'organe de commande *C* pourrait être déplaçable angulairement par rapport au membre portant le capuchon 33. A cet effet, ce dernier pourrait être porté par un bras articulé par l'une de ses extrémités sur les parois 40 par l'intermédiaire de l'axe 6. L'organe de commande *C* serait également pivoté sur cet axe 6 et le déplacement angulaire de cet organe de commande par rapport au bras 41 pourrait être limité au moyen de parties aménagées sur le bras et sur l'organe de commande et destinées à entrer en prise les unes avec les autres comme décrit en référence aux fig. 10 et 11.

Dans une autre variante d'exécution, l'organe de commande *C* et le membre portant le capuchon pourraient ne pas être pivotés sur

un même axe, mais sur deux axes distincts parallèles et proches l'un de l'autre.

Dans une autre variante d'exécution, les éléments en matière élastique et amortissante et 26 pourraient être remplacés par tout autre moyen d'amortissement permettant d'éviter ou du moins de réduire les effets d'un arrêt brusque d'une pièce sur une butée métallique. La face inférieure de l'organe d'actionnement, de même que celle de l'organe de commande, pourrait par exemple être munie d'un revêtement en matière élastique et amortissante. L'organe de commande pourrait aussi être fabriqué en tout ou partie en une matière amortissante telle que de la matière moulée ou comprimée.

REVENDICATION:

Briquet de poche comportant un membre présentant un couvre-mèche et articulé sur un corps renfermant un réservoir de combustible, une pierre pyrophorique appliquée élastiquement sur une meule reliée, par l'intermédiaire d'un accouplement à un seul sens d'entraînement, à un organe d'actionnement soumis à l'action d'un ressort, et un organe de commande manuelle relié mécaniquement audit organe d'actionnement et au membre présentant le couvre-mèche et dont l'actionnement provoque, d'une part, la mise à jour de la mèche et, d'autre part, la mise sous tension du ressort d'actionnement, puis l'actionnement de la meule par celui-ci, caractérisé par une liaison mécanique reliant ledit organe de commande manuelle à l'organe d'actionnement et provoquant, lors de l'actionnement de l'organe de commande, un déplacement angulaire de l'organe d'actionnement contre l'action de son ressort afin de bander ce dernier, cette liaison mécanique comportant un accouplement et des moyens de libération provoquant, au cours de l'actionnement de l'organe de commande et donc du déplacement d'ouverture du couvre-mèche, le dégagement des deux parties dudit accouplement et par suite l'actionnement, pendant la dernière partie du déplacement d'ouverture du couvre-mèche, de l'organe d'actionnement

ment en sens inverse jusqu'à sa position initiale sous l'influence de son ressort et l'entraînement de la meule par l'intermédiaire de l'accouplement à un seul sens d'entraîne-
5 ment.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Briquet selon la revendication, caractérisé par le fait que la liaison mécanique reliant l'organe de commande à l'organe
10 d'actionnement comporte un levier articulé sur l'organe de commande et dont l'extrémité porte l'une des parties de l'accouplement.

2. Briquet selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé par le fait
15 que l'accouplement est constitué, d'une part, par un bec porté par ledit levier et, d'autre part, par une dent portée par un organe pivoté sur le corps du briquet et relié mécaniquement à l'organe d'actionnement.

20 3. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que ledit levier est soumis à l'action d'un ressort de rappel tendant à maintenir son bec en regard de ladite dent.

25 4. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le contour du levier autour de son articulation sur l'organe de commande est non circulaire et présente une face d'appui
30 avec laquelle coopère le ressort de rappel de ce levier pour définir la position angulaire de ce dernier pour laquelle son bec est en regard de la dent.

35 5. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 à 4, caractérisé par le fait qu'il présente un guide solidaire du corps du briquet et avec lequel coopère une partie dudit levier afin de ramener celui-ci, au cours
40 du déplacement de l'organe de commande sous l'action d'un ressort de rappel, dans une position pour laquelle l'arête limitant ladite face d'appui est en contact avec le ressort de rappel du levier et à partir de laquelle ce levier est déplacé automatiquement par son
45 ressort jusque dans la position angulaire définie par ladite face d'appui.

6. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le

fait que l'organe portant la dent est relié mécaniquement à l'organe d'actionnement. 50

7. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2 et 6, caractérisé par le fait que l'organe d'actionnement est pivoté suivant un axe coaxial à celui de la meule et est déplaçable angulairement par rapport
55 à celle-ci.

8. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 6 et 7, caractérisé par le fait que la position initiale de l'organe d'actionnement est définie par une butée, des
60 moyens d'amortissement étant prévus pour amortir les effets d'un arrêt brusque de cet organe sur ladite butée.

9. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2 et 6 à 8, caractérisé
65 par le fait que lesdits moyens d'amortissement sont constitués par un élément en matière élastique et amortissante fixé à la paroi supérieure du corps du briquet.

10. Briquet selon la revendication et les
70 sous-revendications 1, 2, 6 et 7, caractérisé par le fait que l'organe portant la dent est relié à l'organe d'actionnement par des moyens d'accouplement interdisant tout déplacement angulaire relatif. 75

11. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 6, 7 et 10, caractérisé par le fait que le ressort d'actionnement est logé dans un chambrage pratiqué dans la
80 meule.

12. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 6, 7, 10 et 11, caractérisé par le fait que l'accouplement à un seul sens d'entraînement comporte, d'une part, une denture taillée dans l'une des faces frontales
85 de la meule et, d'autre part, un doigt élastique porté par un organe d'entraînement relié mécaniquement à l'organe d'actionnement et entraîné dans les déplacements angulaires de celui-ci. 90

13. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'il comporte un ressort tendant à maintenir le couvre-mèche sur une cheminée de la
95 mèche et provoquant, après fonctionnement

du briquet, le retour automatique du couvre-mèche dans cette position.

14. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2 et 13, caractérisé par le fait que le déplacement de l'organe de commande contre l'action de son ressort est limité par une butée, des moyens d'amortissement étant prévus pour amortir les effets d'un arrêt brusque de cet organe et du membre muni du couvre-mèche.

15. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 14, caractérisé par le fait que lesdits moyens d'amortissement sont constitués par un élément en matière élastique.

16. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 14, caractérisé par le fait que l'organe de commande porte un élément en matière élastique destiné à coopérer avec la face supérieure du corps du briquet pour limiter le déplacement angulaire de l'organe de commande.

17. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2 et 13, caractérisé par le fait que l'organe de commande est fixé rigidement sur le membre muni du couvre-mèche.

18. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 17, caractérisé par le fait que le couvre-mèche est porté par l'un des bras d'un levier articulé sur des éléments solidaires du corps du briquet, le second bras de ce levier portant l'organe de commande.

19. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13, 17 et 18, caractérisé par le fait que ledit levier est engagé entre deux parois surmontant le corps du briquet et sur lesquelles prennent appui l'axe d'articulation de ce levier et l'axe de la meule.

20. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13, 17 et 18, caractérisé par le fait que ledit levier est pivoté suivant un axe prenant appui sur des pattes surmontant le corps du briquet et présente des parois latérales, de sorte qu'il constitue un couvercle portant l'organe de commande et protégeant le mécanisme du briquet.

21. Briquet selon la revendication et les

sous-revendications 1, 2, 13, 17, 18 et 20, caractérisé par le fait qu'en position de fermeture du couvercle, ses parois sont situées dans le prolongement de parois latérales du corps du briquet.

22. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2 et 13, caractérisé par le fait que l'organe de commande est déplaçable par rapport au membre muni du couvre-mèche.

23. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 22, caractérisé par le fait que l'organe de commande et le membre muni du couvre-mèche sont pivotés suivant un même axe.

24. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13, 22 et 23, caractérisé par le fait que le déplacement angulaire de l'organe de commande par rapport au membre muni du couvre-mèche est limité par des parties dudit membre et dudit organe entrant en prise les unes avec les autres.

25. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 22 à 24, caractérisé par le fait que le couvre-mèche est porté par un bras articulé par l'une de ses extrémités.

26. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 22 à 25, caractérisé par le fait que ledit bras est engagé entre deux parois surmontant le corps du briquet et sur lesquelles prennent appui l'axe d'articulation de ce levier et l'axe de la meule.

27. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13 et 22 à 25, caractérisé par le fait que ledit bras est pivoté suivant un axe prenant appui sur des pattes surmontant le corps du briquet et présente des parois latérales, de sorte qu'il constitue un couvercle protégeant le mécanisme du briquet.

28. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1, 2, 13, 22 à 25 et 27, caractérisé par le fait qu'en position de fermeture du couvercle, ses parois sont situées dans le prolongement des parois latérales du corps du briquet.

Hermann Thorens Société Anonyme.

Mandataire: Jacques Micheli, Genève.

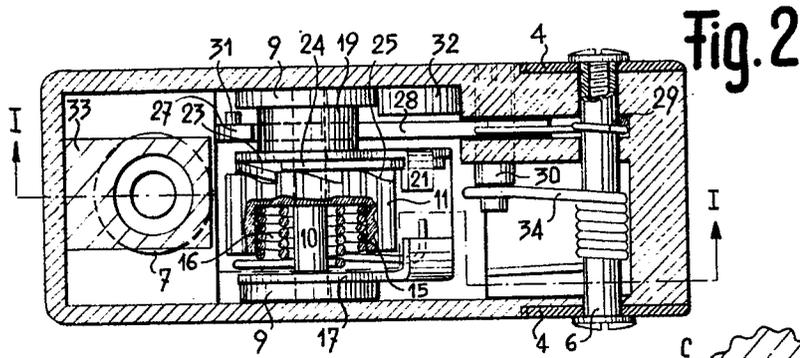


Fig. 1

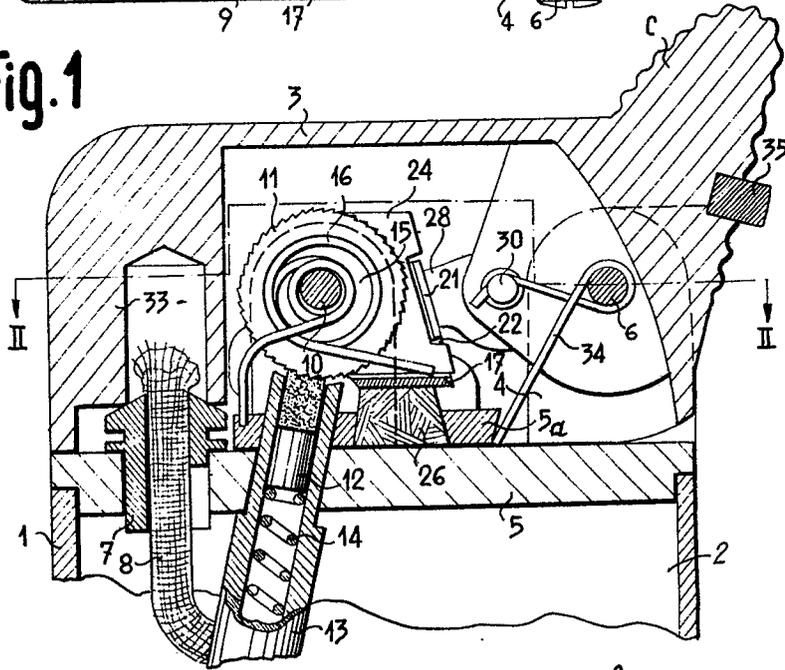


Fig. 8

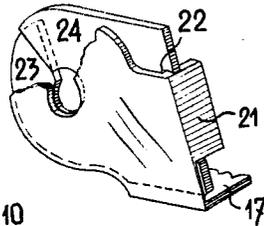


Fig. 7

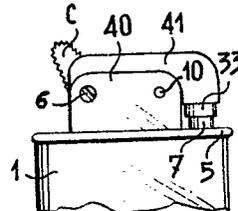
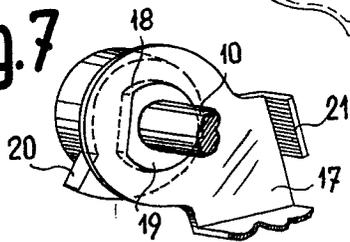


Fig. 9

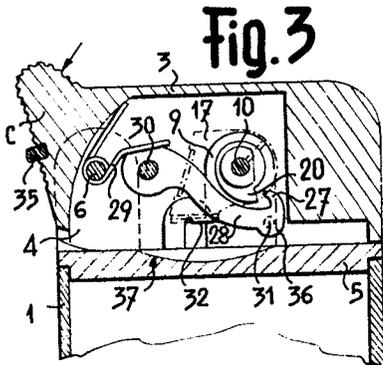


Fig. 3

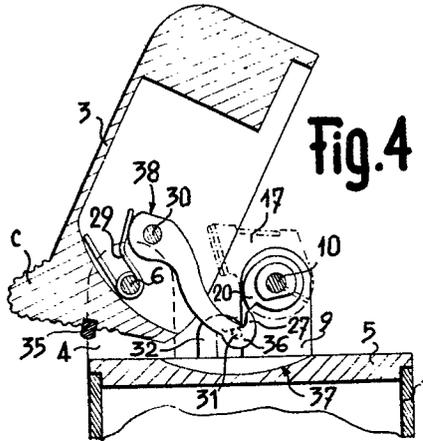


Fig. 4

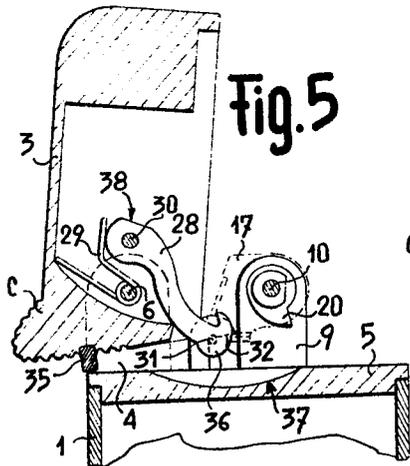


Fig. 5

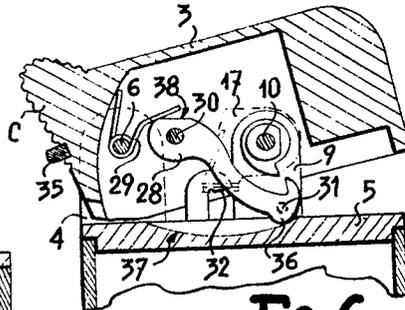


Fig. 6

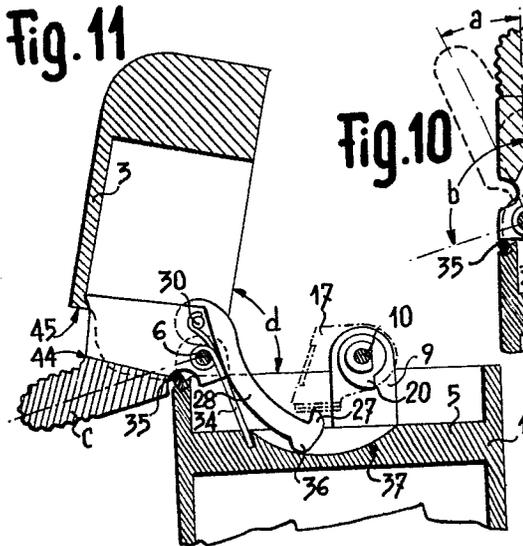


Fig. 11

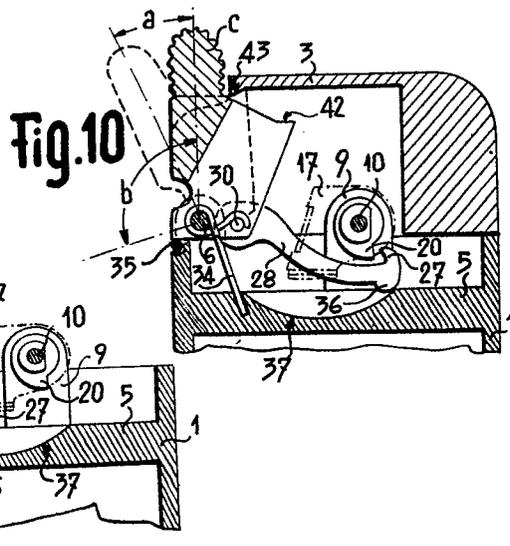


Fig. 10